République française
Liberté – Égalité – Fraternité
Commune de Mézières-sous-Lavardin *(Sarthe)*
Procès-verbal

Conseil Municipal
09 septembre 2025

Convocation :
02 septembre 2025

Publiée le :
02 septembre 2025

Conseillers :
- en exercice : 12
- quorum *: 7*
- présents : 11
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf septembre deux-mille-vingt-cinq à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, Maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, Maire

Présents :	Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival
M. Guénolé Legagneux	Mme Laurence Dunand
M. Jérôme Renou	Mme Anaïs Rousseau
M. Dimitri Bessière	Mme Claire Pasquier
Mme Elisabeth Giordano	Mme Lucie Pousset

Absent excusé :
M. Cédric Dufourd donne pouvoir à M. Anthony Bolival

Absent :

Secrétaire de séance : Claire Pasquier

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil du 29/07/2025
2. Projet d'aménagement route de Conlie
3. Projet de stationnement devant l'église
4. Méz'Asso : mise en demeure entreprise
5. Choix de prestataire Méz'Asso
6. Parc à chien
7. Chantier argent de poche
8. Choix d'un prestataire fourrière
9. Repas des ainés du 11 novembre
10. Contrat de remplacement adjoint technique
11. Contrat de complément secrétariat de mairie
12. Questions diverses

1. Approbation PV du Conseil Municipal du 29 juillet 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Projet d'aménagement route de Conlie

Pour mémoire, lors du Conseil Municipal du 05/11/2024, le projet d'aménagement de la route de Conlie avait été débattu mais aucune délibération n'avait été prise :

La conclusion avait été la suivante :

« Après en avoir débattu et exposé leurs arguments en ce sens, les élus décident de maintenir le projet en l'état actuel. Le marché public peut ainsi être lancé. Il est néanmoins soulevé la problématique des stationnements non autorisés en bas de la rue. Pour mémoire, deux places avaient été supprimées du projet initial, à cet endroit, à la demande et en accord avec les riverains concernés. »

Lors du Conseil Municipal du 05/06/2025, nous avions retenu l'entreprise Colas pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 84 536 € avec une faisabilité en novembre 2025.

L'entreprise Colas nous a confirmé que le devis qui avait été retenu lors du Conseil Municipal du 05/06/2025 était toujours d'actualité si la réalisation se faisait avant décembre 2025.

Après en avoir débattu, les élus décident de valider le projet en supprimant l'ilot en béton positionné devant les stationnements. Les élus autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité

3. Projet de stationnement devant l'église

Depuis la réouverture du commerce, nous constatons des stationnements « anarchiques » devant l'église.

Afin de réglementer et limiter les risques d'accidents, nous vous proposons :

- de définir des places de stationnement en bataille le long de l'église qui seront réservées aux usagers du commerce et aux évènements paroissiaux,
- de repeindre les bandes jaunes le long des trottoirs devant le commerce,
- de tracer un petit rond-point dans le carrefour du monument aux morts,
- de revoir la signalisation du parking de l'école.

Après en avoir débattu, les élus autorisent Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet.

Adopté à l'unanimité

4. Méz'Asso : mise en demeure entreprise

Depuis leur intervention en octobre 2024 pour découvrir la partie nécessaire à l'intervention du Maçon, la SARL Leroux n'a pas repris le chantier malgré nos relances.

Suite au retard pris sur le lot charpente, l'ensemble du projet est pénalisé et les autres artisans ne peuvent travailler.

Lors de notre dernier échange téléphonique, M. Leroux nous a informé avoir vendu sa société et ne pouvoir intervenir avant début octobre 2025. Il a confirmé son engagement par mail avec une reprise des travaux au premier octobre 2025.

Le conseil souhaite donc mettre en demeure la SARL Leroux pour une reprise du chantier au 1er octobre 2025 et une fin de chantier au 15 novembre 2025 au plus tard, faute de quoi nous considèrerons le chantier abandonné et le devis signé caduc.

Les élus autorisent le Maire à mettre en demeure la SARL Leroux pour une reprise du chantier de Méz'asso comme décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

5. Choix de prestataire Méz'Asso

En prévision de l'éventuel retrait de l'entreprise Leroux pour la réalisation des travaux de charpente sur la Méz'asso, l'entreprise Tellier a été consultée pour nous établir un devis.

Deux variantes ont été proposées :

- Conservation des anciennes tuiles pour un montant total de 59 079 € HT
- Réalisation en tuiles neuves pour un montant total de 65 461 € HT

Ces devis vous ont été présentés et le prestataire s'est engagé à intervenir courant décembre 2025.

Après en avoir débattu, les élus décident de valider le devis incluant les tuiles neuves sous réserve de la non-exécution de la mise en demeure effectuée auprès de l'entreprise Leroux et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6. Parc à chiens

Lors de la conception du parc de la guêpe, un enclos canin avait été envisagé et des piquets de clôture ont déjà été posés à cet effet.

Suite aux remarques et aux demandes de plusieurs usagés du parc, il est proposé de modifier la destination de cette zone et de la transformer en aire de jeux pour les plus jeunes.

Les élus autorisent Mme le maire à changer la destination de cette zone et à lancer une consultation pour l'aménagement d'une aire de jeu pour enfants.

Adopté à l'unanimité

7. Chantier argent de poche

Suite à la réalisation du chantier argent de poche de juillet dernier, nous souhaitons reconduire l'expérience avec des jeunes de la commune.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- Passer par le dispositif argent de poche ouvert à tous les jeunes de la 4CPS et pris en charge financièrement par la 4CPS.
- Créer le dispositif Méz'ados qui serait propre à Mézières : accueillir uniquement des jeunes de la commune avec une récompense sous forme de chèque cadeau, à hauteur de 15€ par demi-journée. Cette solution permet d'impliquer nos jeunes dans la vie de la commune et de les sensibiliser au respect de l'environnement et de favoriser leur respect des infrastructures.

Projets envisagés : Finir chantier tables et bancs, ramasser pommes, peinture sol buvettes, entretien espaces verts et petits bricolages ; possibilité de partenariat avec Le Jardin des Prés Verts.

Tranche d'âge : jeunes de 14 à 17 ans

Effectif : 6 jeunes ; possibilité d'augmenter l'effectif si le nombre d'encadrants le permet.

Dates du chantier : du 27 au 31 octobre 2025 (semaine 44).

Volontaires :

- Jérôme : les 28 et 29 octobre
- Linda et Anthony : 2 demi-journées
- Elisabeth et Dimitri en fonction de leurs disponibilités
- Marie-Line et Laurence = renfort si besoin

Faire appel aux volontaires extérieurs via les réseaux

Après en avoir débattu, les élus décident de programmer un chantier Méz'ados sur la semaine du 27 au 31 octobre 2025 pour les jeunes de la commune âgés de 14 à 17 ans. Le conseil autorise Mme le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cet évènement.

Adopté à l'unanimité

8. Choix d'un prestataire fourrière

Suite à la fermeture de Molosse Land, il convient de trouver une solution de remplacement pour la gestion des animaux errants.

Après avoir réfléchi à une solution en interne, nous nous orientons vers le prestataire Caniroute :

- convention de fourrière de 2 € HT par habitant, soit 1358 € HT/an, prévoyant le passage des animaux agressifs chez un vétérinaire, aux frais de la commune (art IV) ;
- convention de capture, identification et enlèvement des animaux, de 120 € HT/heure d'intervention à la charge de la commune (pour moins de 50 kg). Voir les tarifs si utilisation pistolet hypodermique, visite et frais kilométriques vétérinaire, etc.

Après avoir échangé, les élus décident de passer une convention de fourrière avec Caniroute pour la commune.

Adopté à l'unanimité

9. Repas des ainés du 11 novembre

Le repas des ainés est prévu le mardi 11 novembre 2025.

Deux prestataires ont été consultés :

- Atelier des Saveurs
- Mez'En Vie

Après en avoir débattu, les élus décident de retenir le prestataire Mez'En Vie et de solliciter quatre jeunes de la commune pour le service du repas et pour la vaisselle, sous la forme d'un atelier Mez'ados (même récompense que dans le cadre du chantier argent de poche).

Adopté à l'unanimité

10. Contrat de remplacement adjoint technique

En remplacement de M Ludovic Poisson, placé en congé maladie, M Julien Delareux est recruté pour réaliser les travaux d'entretien des espaces verts, petites réparations et entretien courant pour une durée de 2 mois à raison de 35h/semaine à compter du 10/09/25.

Après délibération les membres du Conseil Municipal valident le recrutement de M. Julien Delareux et le prolongement de son contrat si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

11. Contrat de complément secrétariat de mairie

En considérant la mise en temps partiel thérapeutique de Mme Céline Gouaisbault à raison de 50 % de son temps de travail, un complément d'heures est proposé dans le cadre d'un recrutement d'agent contractuel à raison de 14 h/semaine à compter du 10/09/2025 jusqu'au 26/10/2025.

Après délibération les membres du Conseil Municipal valident le recrutement de Mme Magdalena Charron et le prolongement de son contrat si nécessaire.

Une abstention et 11 votes pour

12. Questions diverses

- Arrêt de projet PLUi voté hier soir
- Demande d'un riverain : mise à disposition d'une jardinière pour fleurissement. Les élus sont d'accord.
- Demande du Jardin des Prés Verts : action conjointe frelons asiatiques. Les élus sont favorables à la démarche et l'action sera menée début d'année.
- Demande du Jardin des Prés Verts : faisabilité d'une inauguration commune jardin / parc. Les élus sont d'accord sur le principe mais ne peuvent pas s'engager sur un évènement prévu après les prochaines élections municipales.
- Passages piétons à refaire route du Mans et de Conlie.
- Demande de l'Association Coquille de Bois : mise à disposition de la salle des fêtes et de la bibliothèque pour l'organisation des 23h59 du jeu du 25 au 26/10/2025

Date du prochain conseil (à priori) : le 07/10/2025 à 20h15

Fin du conseil à 22h55

Le Maire : Linda Goisbault Le secrétaire de séance : Claire Pasquier